

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session spéciale du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 19 décembre 2017 à 19 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier
deux (2) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10855)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Lecture et explication du budget 2018
3. Adoption du règlement # 502-2017
4. Publication du budget 2018
5. Levée de l'assemblée

LECTURE ET EXPLICATION DU BUDGET

Monsieur le Maire procède à la lecture du budget et donne les explications pertinentes.

Le taux des taxes résidentielles de base subit une très légère hausse de 0,3 % due à l'augmentation de la portion des matières résiduelles provenant de la MRC et, avec une quote-part de la Sûreté du Québec (SQ) qui fait un bond faramineux de 16 %, le taux de taxes résidentielles total affiche une augmentation de 1,1 %.

Le taux des surtaxes non résidentielles (commerciales) de base ne subit, quant à lui, aucune augmentation.

En ce qui a trait aux salaires, soit celui des employés en général et celui du Conseil municipal, ils augmentent de 2 %.

Il est à noter qu'avec le programme de taxe d'accise du Québec et du pacte rural, la Municipalité pourra continuer d'investir sur différents projets et mettre à jour des infrastructures qui en ont grandement besoin. Avec un contrôle des dépenses très rigoureux, que le Conseil municipal parvient à faire, cela permet de limiter l'augmentation des taxes et de garder ce taux très avantageux encore cette année.

Au niveau de la tarification des ordures ménagères, le Conseil Municipal a été attentif aux interrogations de ses citoyens et, dans le but d'être plus équitable, cette année il y a une nouveauté. Donc, à compter du 1^{er} janvier 2018, un nouveau tarif sera créé pour la collecte des ordures ménagères qu'on appellera « Hors réseau » ; c'est-à-dire que tous ceux qui ont un immeuble en bordure d'un chemin privé où la collecte des ordures ne se fait pas à la porte de leur accès privé, mais bien à l'entrée du chemin privé, auront une tarification moindre que ceux qui profitent de la collecte à la porte. Avec les efforts de tous les citoyens et citoyennes pour la récupération, cela nous permet de garder un tarif plus qu'avantageux et équitable pour tous au niveau des ordures ménagères. Par contre, un contrôle plus rigoureux sera effectué à l'écocentre afin de s'assurer que le service profite seulement aux citoyens de la Municipalité et aussi afin d'éviter que les entrepreneurs profitent de la gratuité de l'écocentre, contrairement aux tarifs d'élimination en vigueur dans plusieurs sites.

En résumé, il faut se rappeler que tout ce qui se retrouve dans le bac bleu est sujet à des subventions et/ou aides financières, tandis que tout ce qui se retrouve dans le bac vert coûte extrêmement cher à tous !

Suite au rapport, monsieur le Maire laisse la parole aux membres du Conseil municipal ainsi qu'aux personnes présentes pour toute question se rapportant au budget.

Une fois la période de questions terminée, le Conseil municipal procède à l'adoption du budget.

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 502-2017 (Rés. # 10856)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le règlement # 502-2017 concernant l'adoption du budget 2018 et des divers taux de taxes et de compensations pour l'année 2018 soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

PUBLICATION DU BUDGET (Rés. # 10857)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

De publier les grandes lignes du budget 2018 dans le journal Le Montagnard de février 2018.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10858)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 19 h 46.

Je soussigné, Majella Pichette Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier